

Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité à fin juin 2019

Fin Juin 2019, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité s'élève à 73 760 foyers, contre 61 324 en décembre 2018 (soit une hausse de +20,3 %). Les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 95 millions d'euros au premier semestre 2019, contre environ 66,5 millions au premier semestre 2018.

Cette forte hausse des effectifs et des dépenses est à relier à la revalorisation de 90 euros du montant maximum de la bonification individuelle ayant eu lieu au 1er janvier 2019, qui a accru non seulement le recours à la prestation, tout en augmentant le montant de la prime d'activité versé aux bénéficiaires déjà présents.

AVERTISSEMENT

La publication Analyses & Etudes de La Réunion a changé de source statistique et de méthode de dénombrement. Elle s'appuie désormais sur les « données définitives », constituant les statistiques de référence.

Selon les données définitives (constituant dorénavant les statistiques de référence), au 30 juin 2019, la Caf a versé la prime d'activité à 73 760 foyers, correspondant à une hausse des effectifs de 14 783 par rapport à juin 2018 (cf. tableau 1).

Source : CAF de La Réunion 2019 - Allstat. FR6

TRIMESTRES	juin-18	sept-18	déc-18	mars-19	juin-19	évolution annuelle
Nb allocataires	58 977	58 624	61 324	74 172	73 760	14 783
Nb personnes couvertes	135 946	135 038	141 445	167 143	166 544	30 598

Tableau 1. Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en fin de trimestre

En ajoutant les ayants droit, le nombre de personnes couvertes par la prestation s'élève à 166 544, soit une hausse de +22,5 % en glissement annuel (cf. tableau 1). Le montant moyen versé en juin 2019 pour la prestation est de 220 euros par mois (soit +19 euros par rapport à décembre 2018).

En effet, depuis avril 2017, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a enrichi sa production de fichiers statistiques afin d'en améliorer la qualité. Des fichiers extraits 6 mois après la fin du « mois de droit » étudié ont été créés, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Ces « données définitives » sont disponibles à partir de septembre 2016 et sont issues des fichiers Allstat FR6. Les statistiques qui en découlent deviennent la référence en raison de leur fiabilité plus élevée.

ZOOM sur l'impact de réforme de la prime d'activité au 1er trimestre 2019

La réforme de la prime d'activité, dont l'objectif est d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes percevant des revenus d'activité au niveau du Smic, se traduit par la revalorisation conjointe du montant maximal de la bonification individuelle et du Smic au premier trimestre 2019. Cette double revalorisation a pour effet, non seulement d'accroître le montant de prime d'activité versée aux bénéficiaires actuels de la prestation, mais surtout d'élargir le bénéfice de cette prestation à de nouveaux allocataires, en augmentant les seuils d'éligibilité à la prestation.

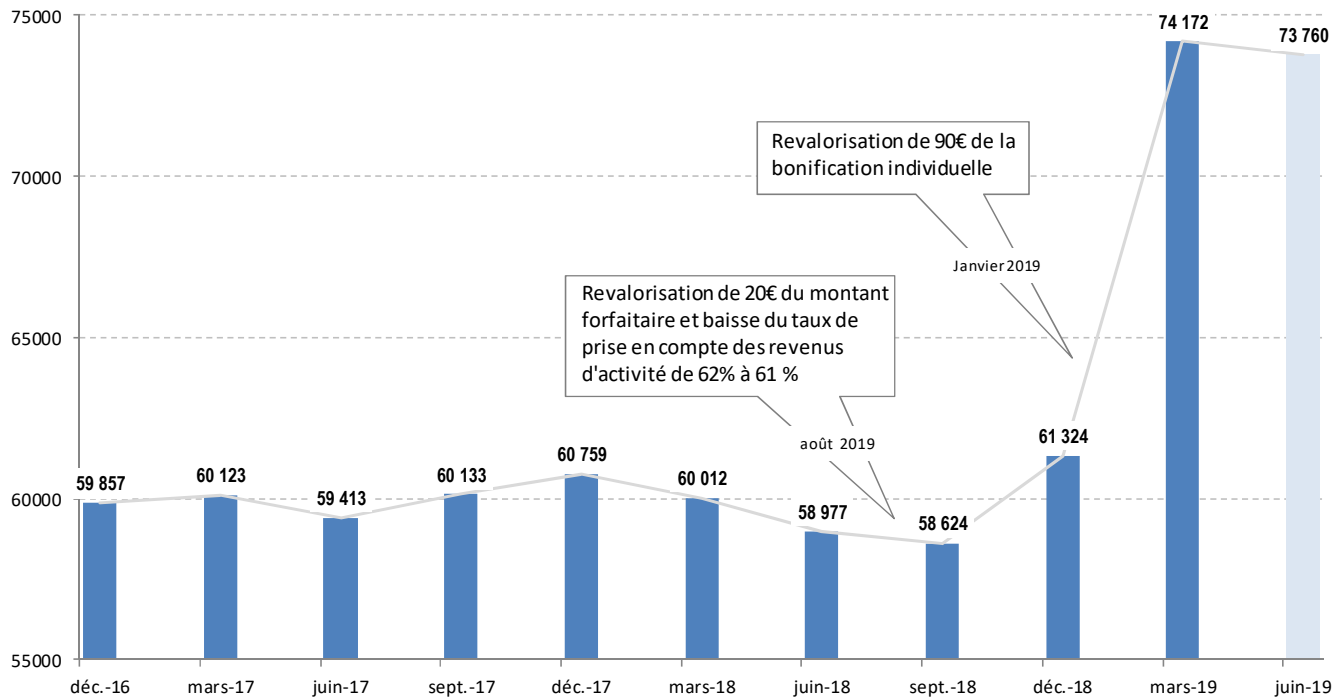
D'après une analyse réalisée¹ par l'Observatoire Statistiques et Etudes (OSE) de la Caf de La Réunion, les allocataires réunionnais qui bénéficiaient déjà de la prestation avant la réforme perçoivent en moyenne 31 euros supplémentaires par mois. Quant au nombre de nouveaux allocataires, il s'élèverait à +12 848 en mars 2019. Ces nouveaux bénéficiaires comprennent des foyers devenus éligibles à la prestation grâce au nouveau barème.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de la bonification individuelle s'élève à 64 119 allocataires en mars 2019 (contre 51 742 en décembre 2018) et ces derniers perçoivent en moyenne 60 euros supplémentaires par mois. Parmi eux, environ 28 550 allocataires ont pu toucher le bonus maximum de la bonification individuelle prévue par la réforme (soit 90 euros par mois, représentant 40 % environ de l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité).

¹ Source : Impact de la revalorisation exceptionnelle de la Prime d'activité sur les montants des prestations Caf versées. Rapport d'étude de l'Observatoire Statistiques et Etudes (OSE) de la Caf de La Réunion, Novembre 2019, 12 p.

Forte hausse des bénéficiaires de la Prime d'activité au 1er trimestre 2019

Depuis décembre 2018, le nombre de bénéficiaires de la Prime d'activité a fortement progressé, avec une augmentation de + 12 436 bénéficiaires en juin 2019. Entre mars et juin 2019, le nombre de foyers bénéficiaires a légèrement baissé (soit de -0,6 %), principalement dû à l'effet saisonnier qui survient durant cette période (cf. graphique 1).



Graphique 1. Evolution mensuelle des foyers bénéficiaires de la prime d'activité

Source : CAF de La Réunion 2019 - Allstat. FR6

Cette croissance des effectifs est à relier à la réforme annoncée par le Président de la République courant décembre, visant à répondre à l'urgence économique et sociale. Cette réforme de la prime d'activité consiste à augmenter de 90 euros le montant maximum de la bonification individuelle accordée à chaque personne du foyer dont les revenus mensuels d'activité sont supérieurs à 0,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic). Cette bonification devient croissante entre 0,5 Smic et 1 Smic (contre 0,8 Smic auparavant), seuil au-delà duquel elle atteint son maximum. Ces mesures, entrées officiellement en vigueur en janvier 2019², prévoient l'application du nouveau barème aux primes intermédiaires servant au calcul de la prime d'activité à partir du 1er octobre 2018. Comme le rappelle la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)³, ces mesures ont donc un effet rétroactif sur le nombre de bénéficiaires et les montants versés au titre des droits de novembre et de décembre 2018.

En outre, comme on peut l'observer sur le [graphique 1](#), la hausse des effectifs commence à partir du mois de septembre 2018, causée par l'augmentation de 20 euros du montant forfaitaire revalorisé en août 2018.

Par ailleurs, les annonces présidentielles ont incité également de nombreux allocataires à demander la prime d'activité dès le mois de décembre, d'où la hausse importante des ouvertures de droit en fin d'année 2018.

En glissement annuel, les bénéficiaires entre juin 2019 et juin 2018 ont progressé de +25 % (cf. [tableau 2](#)).

Les plus fortes augmentations ont concerné les personnes isolées (+7 585 individus supplémentaires) et les allocataires âgés de moins de 40 ans (+ 8 740 individus supplémentaires).

Le montant moyen versable en juin 2019 a augmenté de 31 euros en un an, soit 220 euros (contre 185 euros au niveau national - cf. [encadré 1](#)).

Source : CAF de La Réunion 2019 - Allstat. FR6

PRIME D'ACTIVITE	
JUIN 2018	JUIN 2019
58 977 foyers bénéficiaires	73 760 foyers bénéficiaires
18 973 couples 15 833 monoparents 24 065 personnes seules 106 situations familiales inconnues	23 620 couples 18 367 monoparents 31 650 personnes seules 123 situations familiales inconnues
135 946 personnes couvertes	166 544 personnes couvertes
6 562 âgés de moins de 25 ans 25 407 âgés entre 25 et 39 ans 14 007 âgés entre 40 et 49 ans 13 001 âgés de 50 ans et plus	8 656 âgés de moins de 25 ans 32 053 âgés entre 25 et 39 ans 16 914 âgés entre 40 et 49 ans 16 137 âgés de 50 ans et plus
Montant moyen versable 189 €	Montant moyen versable 220 €

Tableau 2. Caractéristiques des foyers bénéficiaires de la prime d'activité

² Source : Décret n° 2018-1197 du 21 décembre 2018 relatif à la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité (cf. www.service-public.fr).
³ source : les foyers bénéficiaires de la prime d'activité à fin décembre 2018, Prime d'activité conjoncture, n°12, Avril 2019).

Encadré 1

Source : CAF de La Réunion 2019 - Allstat. FR6

Le nombre de bénéficiaires résidant en France entière est estimé à 4,17 millions de foyers fin juin 2019, correspondant à une hausse des effectifs de 1,44 million par rapport à juin 2018. Les dépenses de prime d'activité versées, s'élèvent quant à elles à 2,36 milliards d'euros au 2e trimestre 2019, en progression de 1,04 milliard d'euros par rapport au 2e trimestre 2018.

Selon les données définitives, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé la prime d'activité à 4,10 millions de foyers fin mars 2019, pour un montant moyen de 185 euros par mois (soit +12 euros par rapport à décembre 2018). Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité était également estimé à 4,10 millions de foyers fin mars 2019. La progression des bénéficiaires en glissement annuel s'élève ainsi à 52,0 %. Le nombre de foyers sans majoration de leur allocation pour situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître augmente de 53,6 % en un an, les effectifs atteignant 3,89 millions fin mars 2019. Quant aux bénéficiaires de la prestation percevant une majoration pour isolement, les effectifs s'élèvent à 206 000 foyers, connaissant une croissance annuelle de 27,7 %, entre fin mars 2018 et fin mars 2019.

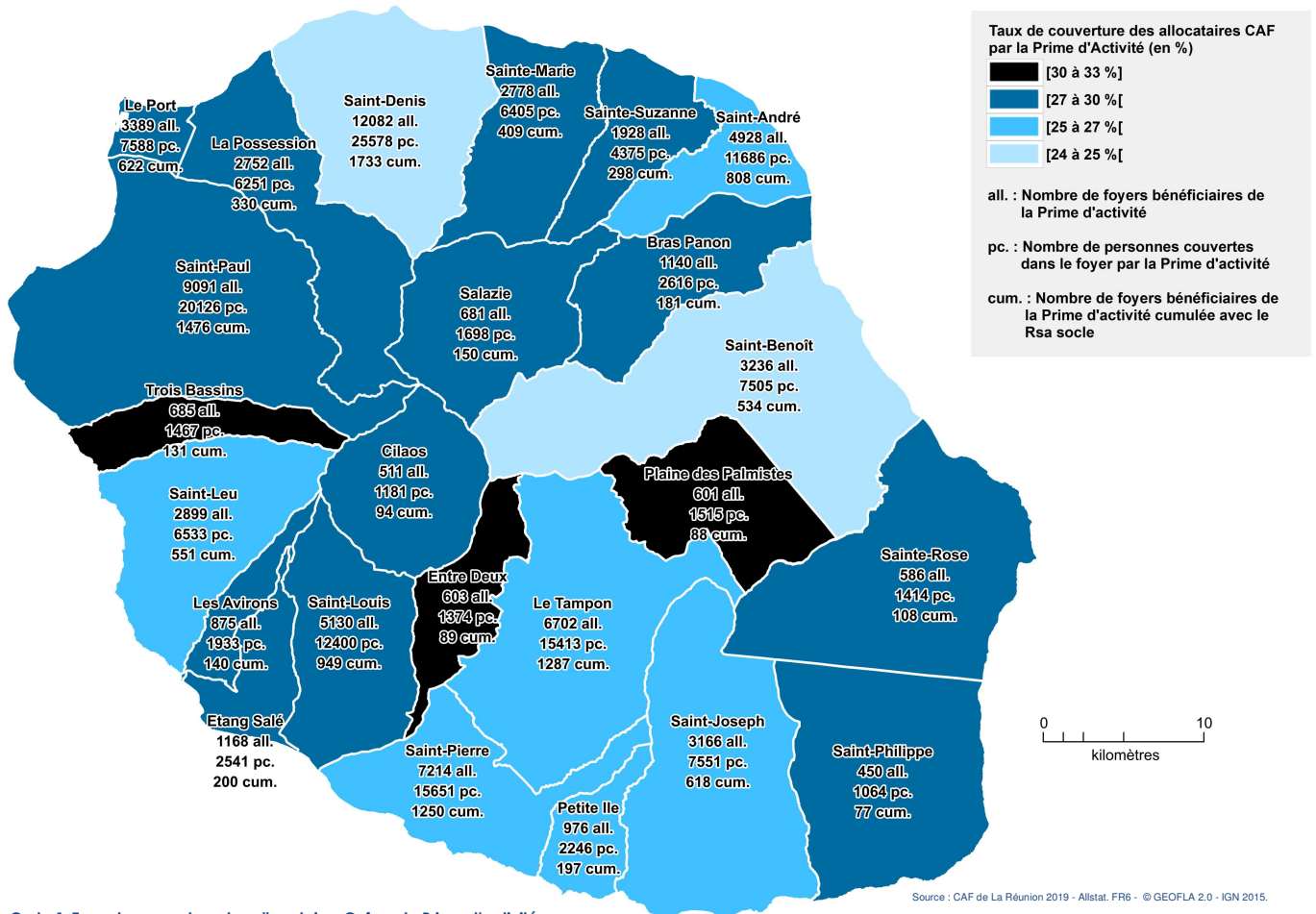
Source : La prime d'activité à fin juin 2019 Conjoncture Prime d'Activité, n°14, octobre 2019

PRIME D'ACTIVITE	Jun 2018	Jun 2019	évolution annuelle
Prime d'activité	58 977	73 760	25,1%
dont avec majoration isolement	4 145	4 910	18,5%
dont sans majoration isolement	48 797	60 685	24,4%
<i>Dont Prime d'Activité jeunes 18-25 ans non majoré</i>	6 035	8 165	35,3%
dont Cumul RSA - Prime d'Activité	10 720	12 356	15,3%
dont avec majoration isolement	971	1 185	22,0%
dont sans majoration isolement	9 474	10 828	14,3%
<i>Dont Prime d'Activité jeunes 18-25 ans non majoré</i>	275	343	24,7%

Tableau 3. Caractéristiques des foyers bénéficiaires de la prime d'activité

En fonction de leurs ressources, certains allocataires peuvent cumuler la Prime d'activité et le RSA socle : ils sont 12 356 bénéficiaires à être dans cette situation en juin 2019. Un effectif en hausse de +15,3 % en un an (cf. tableau 3).

En juin 2019, 4 910 foyers ont un droit majoré pour isolement. En un an, cette prestation a connu une hausse de +18,5 % et le nombre de foyers sans majoration pour isolement a connu une hausse de +24,4 % (les effectifs passant de 48 797 en juin 2018 à 60 685 en juin 2019).



Carte 1. Taux de couverture des allocataires Caf par la Prime d'activité

Source : CAF de La Réunion 2019 - Allstat. FR6 - © GEOFLA 2.0 - IGN 2015.

Trois communes, la Plaine des Palmistes, l'Entre-Deux et Trois Bassins possèdent les taux de couvertures les plus élevés du département, supérieurs à 30 % (cf. carte 1).

La commune de Saint-Denis enregistre le plus important effectif de bénéficiaires de la Prime d'activité avec 12 082 bénéficiaires, suivie de Saint-Paul, de Saint-Pierre et du Tampon. A contrario, avec moins de 500 allocataires, la commune de Saint-Philippe possède l'effectif le moins important, suivie de Cilaos (511) et de Sainte-Rose (586).

PRIME D'ACTIVITE	Juin 2018	Juin 2019	Evolution annuelle
Prime d'activité	58 977	73 760	25,1%
Sans aucune bonification individuelle	9 094	9 942	9,3%
avec au moins une bonification individuelle	49 883	63 818	27,9%
dont Cumul RSA - Prime d'Activité	10 720	12 359	15,3%
Sans aucune bonification individuelle	6 519	7 260	11,4%
avec au moins une bonification individuelle	4 201	5 099	21,4%

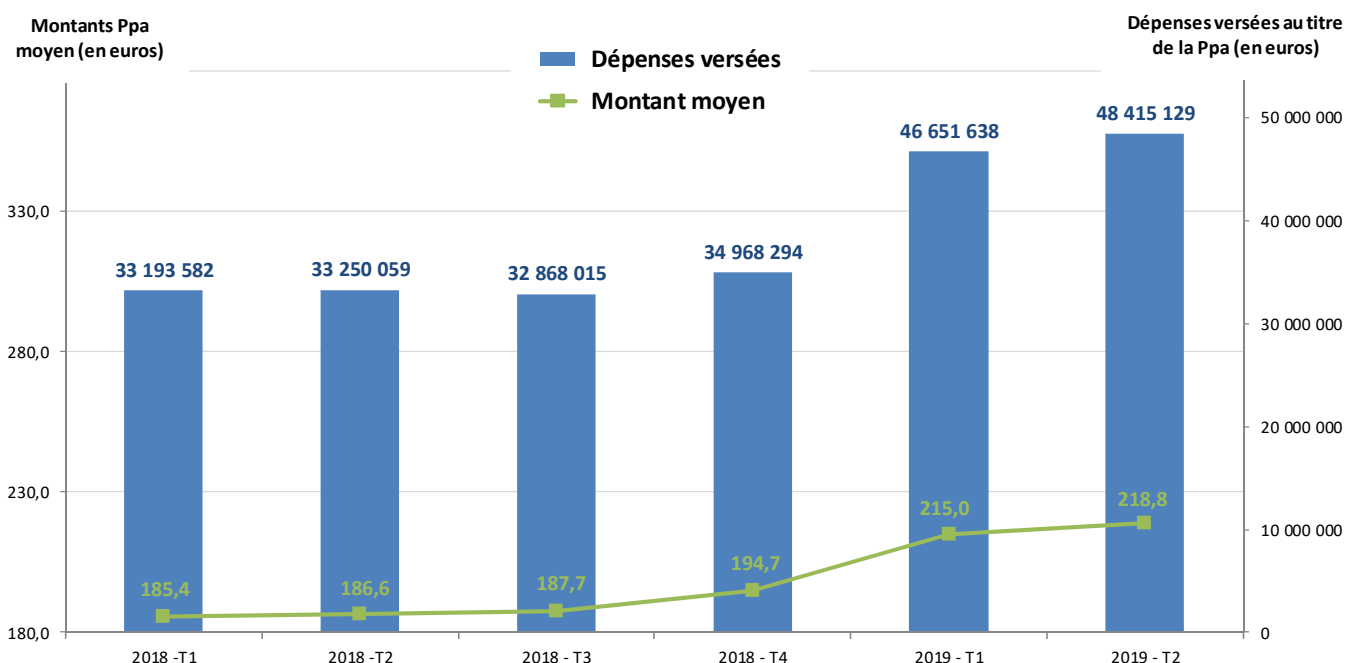
Tableau 4. Caractéristiques des foyers bénéficiaires de la bonification individuelle

En juin 2019, 87 % des foyers bénéficiaires de la Prime d'activité (soit 63 818 allocataires) ont au moins une des personnes du foyer qui perçoit une bonification individuelle (cf. encadré 2), ce qui correspond à une forte hausse de +28 % en glissement annuel (cf. tableau 4).

Une bonification individuelle peut également s'ajouter au montant de la prime d'activité. Cette bonification peut être attribuée pour chaque personne en activité membre du foyer dès lors que ses revenus d'activité sont égaux ou supérieurs à 0,5 Smic.

Le montant de la bonification dépend des revenus du bénéficiaire.

C'est cette bonification qui a été augmentée de manière notable en 2019, avec une hausse de 90 euros pour son montant maximal. Elle peut désormais atteindre jusqu'à 160,49 euros dès lors que le salaire dépasse le Smic net (contre 70,49 euros en 2018).



Graphique 2. Evolution trimestrielle des dépenses et du montant moyen de la prime d'activité

Source : CAF de La Réunion 2019 - Allstat. FR6

Les dépenses versées au titre de la prime d'activité sont les dépenses en « mois de droits ». Ces dernières intègrent donc les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la réduction du stock, etc.). Autrement dit, elles repositionnent les régularisations intervenues après le « mois de droit » sur le mois concerné.

Au 4ème trimestre 2018, les données statistiques montrent une hausse des dépenses de +6% (cf. graphique 2). Cette hausse s'explique, en grande partie, par la revalorisation du montant forfaitaire de 20 euros au 1er août 2018. En effet, une hausse du barème implique un accroissement des effectifs et donc des dépenses, en rendant plus de foyers éligibles à la prestation et en conduisant à une hausse du montant moyen versé aux bénéficiaires déjà présents.

Les dépenses versées au titre des mois du 1er trimestre 2019 connaissent une croissance de +33 % par rapport au trimestre précédent, qui s'explique principalement par l'élargissement du nombre d'éligibles à la prime d'activité du fait de la mise en place de la revalorisation exceptionnelle de 90 euros du montant maximum de la bonification individuelle. Le montant moyen versé en mars 2019 a ainsi augmenté de plus de 20 euros entre décembre 2018 et mars 2019 (cf. graphique 2).

Au 2e trimestre 2019, la croissance des dépenses s'élève à +4 % et s'explique majoritairement par l'effet de la montée en charge de la revalorisation de la bonification individuelle.